



Dorthe Sébastien, Michellod Savio

Grand Fribourg : quelle suite après le vote du 26 septembre 2021 ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 27.09.21

DIAF

Dépôt

Le refus très net de six communes sur neuf est un signal on ne peut plus clair. La fusion du « Grand Fribourg » n'est, pour le moment, pas souhaitée par les citoyennes et citoyens concernés. Quant à la nouvelle LAgg, elle ne peut entrer en vigueur en raison d'un recours pendant au Tribunal fédéral. Le renforcement de l'agglomération, tel que proposé par certains, n'est donc pas une évidence. En effet, la nouvelle LAgg conduirait à la suppression de la structure juridique de l'agglomération prévue par l'ancienne LAgg, afin de la remplacer par une association de communes.

La situation institutionnelle du périmètre de l'agglomération de Fribourg est donc pour le moins complexe et la création d'un centre cantonal fort, souhait de longue date du Conseil d'Etat, nécessitera une reprise en main de ce dossier. Si c'est à l'assemblée constitutive de se déterminer sur le destin du « Grand Fribourg », le Conseil d'Etat doit avoir une ligne claire au sujet des agglomérations, tenant compte du résultat de ce vote populaire et d'une harmonisation à l'échelle cantonale, afin que toutes les agglomérations soient traitées de manière équivalente.

A ce sujet, nous posons donc les questions suivantes :

1. Quelle est la stratégie du Conseil d'Etat sur l'avenir du « Grand Fribourg » ?
2. Quel est l'impact du refus populaire de la fusion du « Grand Fribourg » sur la nouvelle LAgg ? Le Conseil d'Etat encouragera-t-il un renforcement des agglomérations, sous la forme d'associations de communes, plutôt que des fusions de communes ?
3. Dans la mesure où la concrétisation du Grand Fribourg passerait plutôt par une association de communes que par une fusion, le Conseil d'Etat prévoit-il de renforcer son soutien financier aux agglomérations ?